



Assemblée générale

Distr. générale
14 janvier 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Point 132 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies

Rapport sur la formation au maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rappel des faits	4
II. Évaluation des besoins et stratégie adoptée.	4
III. Rôles et responsabilités dans la formation au maintien de la paix	6
A. Le Service intégré de formation.	6
B. Autres services du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions	7
C. Missions des Nations Unies	8
D. États Membres et partenaires	8
IV. Formation au maintien de la paix : progrès accomplis et faits nouveaux	9
A. Fourniture d'un appui aux États Membres en matière de formation.	9
B. Fourniture d'un appui à la formation à l'Union africaine	10
C. Formation du personnel civil avant son déploiement.	10
D. Fourniture d'un appui à la formation aux missions	11
E. Formation initiale au Siège	11
F. Formation des hauts responsables et des cadres	12
G. Formation continue fonctionnelle et technique.	12



H.	Modules d'apprentissage en ligne destinés au personnel chargé de la gestion des ressources humaines	15
I.	Constitution d'un répertoire détaillé de stagiaires	15
V.	Bilan des capacités de formation au maintien de la paix	16
A.	Formation en mission	16
B.	Formation au Siège	16
C.	Formation obligatoire	17
VI.	Mise en œuvre de la formation	17
A.	Formation à la Base de soutien logistique de Brindisi (Italie)	18
B.	Formation dans les structures régionales des Nations Unies	18
C.	Formation dans des structures extérieures au système des Nations Unies	19
D.	Méthodes de formation	19
VII.	Conclusion	19
VIII.	Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre	20

Résumé

Conformément à la résolution 60/266 de l'Assemblée générale, le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis dans la formation des forces de maintien de la paix des Nations Unies. Il expose en détail les principales conclusions d'une évaluation des besoins en matière de formation au maintien de la paix et donne des informations sur la stratégie de formation qui a été mise en œuvre pour répondre aux besoins prioritaires recensés (sect. I et II). Il décrit également en détail les fonctions et responsabilités des différents services et sections, au Siège et sur le terrain, en matière de formation au maintien de la paix (sect. III). Il présente ensuite les projets de formation en cours dans l'ensemble du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions (sect. IV et V). Il examine enfin les ressources requises par la formation au maintien de la paix ainsi que les méthodes employées et les lieux de formation (sect. VI). Après la conclusion (sect. VII), il présente les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre (sect. VIII).

I. Rappel des faits

1. Au paragraphe 4 de la section I de sa résolution 60/266, l'Assemblée générale a demandé qu'il lui soit rendu compte des progrès réalisés dans la formation au maintien de la paix. Le Secrétaire général a fait savoir qu'en raison de la réorientation des activités du Service intégré de formation, il ne pourrait pas présenter de rapport dans les délais demandés. Il a en outre indiqué que beaucoup avait été fait pour améliorer la formation aux opérations de maintien de la paix, mais qu'il fallait poursuivre les travaux pour achever l'élaboration d'une nouvelle stratégie de formation au maintien de la paix, puis l'appliquer.

2. Dans le cadre de la réforme de l'Organisation, la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation a été créée en juillet 2007 pour servir de pôle d'expertise à la fois au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions. Le Service intégré de formation qui se trouve dans la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation est un service commun qui prête appui à ces deux départements, aux missions de maintien de la paix et aux États Membres. Le réaménagement des départements s'est accompagné d'une évaluation des principaux besoins de l'Organisation des Nations Unies en formation au maintien de la paix, ainsi que des difficultés et des priorités. Une nouvelle stratégie de formation au maintien de la paix a donc été mise au point afin de répondre aux besoins prioritaires du personnel de maintien de la paix recensés lors de l'évaluation et de tirer parti au mieux des moyens de formation. Des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie et de l'ensemble des actions de formation au maintien de la paix engagées par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

II. Évaluation des besoins et stratégie adoptée

3. Les personnels de maintien de la paix sont de plus en plus appelés à intervenir dans des situations complexes, changeantes et difficiles. Les personnes que l'ONU déploie doivent donc être capables d'exécuter des tâches variées dans différents domaines d'activité, souvent dans des conditions difficiles et avec des moyens limités. Elles viennent de divers pays, cultures, milieux professionnels et spécialités; nombreuses sont celles qui connaissaient peu le système des Nations Unies ou les opérations récentes de maintien de la paix des Nations Unies qui ont précédé celle à laquelle elles sont affectées. Comme elles restent souvent peu de temps au service des Nations Unies, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions doivent fournir un appui, élaborer des programmes de formation et les mettre en œuvre pour répondre aux besoins de quelque 200 000 agents du maintien de la paix qui effectuent un roulement chaque année dans les différentes missions de maintien de la paix et au Siège. La formation est donc un élément important pour que l'ensemble des membres du personnel déployés dans des missions ait un niveau de connaissances homogène et une maîtrise équivalente des pratiques de l'Organisation.

4. Recenser les besoins de formation prioritaires parmi la multitude des besoins existants, y répondre efficacement et définir le rôle que devrait jouer chacun des différents acteurs participant à la formation au maintien de la paix supposaient l'adoption d'une vision et d'une stratégie globales. Le Service intégré de formation a engagé des consultations approfondies en 2007/08 afin de définir ces besoins de

formation prioritaires et de mettre au point une stratégie adéquate. À ce titre, il a notamment tenu des consultations et mené des enquêtes auprès des personnels de maintien de la paix des Nations Unies et de leurs partenaires, des États Membres, du commandement de leurs forces armées et de la direction de leurs forces de police, d'établissements de formation au maintien de la paix, de formateurs des missions sur le terrain et de centres intégrés de formation du personnel des missions.

5. Lors de l'évaluation des besoins stratégiques en matière de formation qu'il a conduite au premier semestre de 2008, le Service intégré de formation a examiné les trois principales phases de la formation au maintien de la paix, à savoir : avant le déploiement d'une mission; lors de l'arrivée dans une mission ou au Siège; tout au long de l'affectation. Les résultats de cette évaluation ont permis d'avoir une idée plus précise de la situation de la formation des forces de maintien de la paix des Nations Unies. Les principales lacunes de toutes les phases de la formation ont été mises en évidence. Ainsi, les membres du personnel interrogés ont estimé que la formation qu'ils avaient reçue avant d'être déployés et avant d'entrer en fonctions les avait aidés à se préparer aux tâches difficiles propres au maintien de la paix, mais que des améliorations restaient nécessaires. Les membres des personnels militaires, civils et de police interrogés ont fait observer que les supports et les thèmes de formation abordés par les modules normalisés étaient dépassés et devraient mieux tenir compte des difficultés que pose le caractère multidimensionnel des opérations actuelles de maintien de la paix. En outre, les supports de formation fournis aux États Membres, trop volumineux, abordaient des thèmes trop ambitieux et n'évoquaient pas clairement les principales difficultés opérationnelles des missions; il convenait donc d'en relever le niveau et d'améliorer l'appui à la formation fourni aux États Membres. Des lacunes ont également été relevées dans la formation préalable au déploiement de personnel civil, qui empiète notamment sur la formation initiale dispensée dans les missions. L'évaluation des besoins a montré que les centres intégrés de formation du personnel des missions et d'autres formateurs sur le terrain avaient besoin d'être mieux soutenus et conseillés par le Siège de l'ONU pour conduire et organiser la formation. Les besoins de formation ont également été recensés dans des domaines transversaux tels que les communications, la gestion, l'encadrement et l'intégration. L'évaluation des besoins a ainsi mis en évidence la nécessité de mettre en place un système qui évalue et détermine les priorités, définisse clairement les responsabilités afin de dispenser une formation essentielle à l'ensemble du personnel de maintien de la paix et en évalue l'efficacité.

6. Les consultations ont également fait apparaître que le Service intégré de formation, qui fournit un appui, élabore des programmes de formation et les met en œuvre pour répondre aux besoins d'une vaste clientèle concernant un large éventail de thèmes, ne se concentrait pas sur les priorités essentielles. Elles ont révélé qu'il fallait que le Service révise sa démarche et adopte une vision globale et plus stratégique de la formation au maintien de la paix, notamment en définissant des normes de formation plus précises, en renforçant l'encadrement et le contrôle, en exploitant mieux les moyens techniques et en dynamisant davantage les partenariats. L'ONU a donc mis au point et adopté une nouvelle stratégie de formation au maintien de la paix en mai 2008 afin de mettre en place un dispositif de formation qui réponde aux besoins prioritaires des opérations complexes et modernes de maintien de la paix. Cette stratégie, qui marque un tournant fondamental dans la conception de la formation au maintien de la paix, redéfinit le rôle que chaque service doit jouer vis-à-vis des missions, du Siège et des États Membres, afin de

tirer parti au mieux de l'avantage comparatif, des compétences spécialisées et des atouts de chacun. Elle vise donc à apporter aux membres du personnel de maintien de la paix les connaissances et compétences dont ils ont besoin en priorité pour leur permettre de : a) surmonter les difficultés propres aux opérations de maintien de la paix conformément aux principes et directives du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions; b) s'acquitter de leurs fonctions spécialisées avec efficacité, professionnalisme et cohérence; c) faire preuve de leur adhésion aux valeurs et compétences fondamentales de l'ONU.

III. Rôles et responsabilités dans la formation au maintien de la paix

7. Un grand nombre d'acteurs contribuent à la formation au maintien de la paix; à l'issue des consultations tenues au cours de l'année écoulée, les rôles et responsabilités essentiels de chacune des principales entités concernées ont été définis comme suit :

A. Le Service intégré de formation

8. Le Service intégré de formation, qui fait partie de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du Département des opérations de maintien de la paix, est le principal service responsable de la formation au maintien de la paix. Conformément à la nouvelle stratégie de formation, il est chargé de superviser la formation de l'ensemble du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que de définir des orientations et directives et de fournir un appui à cet effet. Il a également pour tâche d'arrêter les normes applicables à toutes les phases de la formation au maintien de la paix en fonction des priorités et politiques des départements, de tirer des enseignements de l'expérience et de recenser les pratiques optimales. Il communique ces normes à tous les partenaires de la formation au maintien de la paix, notamment aux États Membres et aux missions, et est chargé de fournir un appui technique et des avis aux fins de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la formation au maintien de la paix afin d'en améliorer constamment la cohérence et la qualité, aussi bien sur le terrain qu'au Siège. Appelé à améliorer son appui aux États Membres et aux missions, il est chargé de contrôler le respect des normes applicables à la formation au maintien de la paix et d'évaluer l'efficacité et l'efficacité des activités de formation. Il gère le budget de formation du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions et donne des avis sur les budgets de formation des missions afin de promouvoir l'allocation régulière de moyens adaptés aux priorités et normes arrêtées. La Division des politiques, de l'évaluation et de la formation veille par ailleurs à ce que la formation au maintien de la paix se fonde autant que possible sur la philosophie et les orientations approuvées par l'ONU.

9. Compte tenu des responsabilités globales qui incombent au Service intégré de formation en matière d'encadrement, ainsi que des capacités limitées dont il dispose, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont décidé qu'il devrait axer ses efforts sur la mise au point et la mise en œuvre des aspects transversaux essentiels de la formation au maintien de la paix. Avec l'appui des services et sections spécialisés compétents, le Service

organise et dispense ainsi une formation initiale aux nouveaux membres du personnel qui arrivent au Siège, une formation préalable à leur déploiement aux civils affectés à des missions et le Programme de préparation des hauts responsables avant leur entrée en fonctions. Le Service est en outre chargé de répondre, en collaboration avec ses partenaires, aux besoins transversaux de formation recensés par la direction et d'évaluer les besoins de formation.

10. Un certain nombre d'autres services et acteurs jouent également un rôle important dans la formation au maintien de la paix. Au cours de l'année écoulée, en sa qualité de coordonnateur global, le Service intégré de formation a mis au point des mécanismes et procédures au Siège et sur le terrain pour planifier, élaborer, dispenser et évaluer la formation au maintien de la paix, afin d'en assurer la normalisation et le contrôle qualité. Ce dispositif comporte un plan de travail pour la formation au maintien de la paix ainsi qu'un bilan des besoins en moyens de formation du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et des personnels militaires, civils et de police, qui prévoit notamment le recours à des consultants et spécialistes extérieurs en formation, et doit être soumis pour examen et approbation à l'Assemblée générale. Le Service formalise actuellement ces procédures, ainsi que les rôles et responsabilités de différents organismes des Nations Unies, dans des principes directeurs et des documents d'orientation à l'échelle des départements. Dans le cadre de l'élaboration en cours des mécanismes d'application connexes, un dispositif de gestion électronique de la formation a par ailleurs été mis à l'essai pour assurer un suivi individuel de la formation reçue par les membres du personnel de maintien de la paix. Les deux départements devraient ainsi disposer de données suffisantes et de mécanismes institutionnels adéquats pour répartir efficacement leurs moyens de formation.

B. Autres services du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions

11. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions comportent des services et sections qui sont responsables de la conception et de la mise en œuvre de la formation fonctionnelle et technique dans leurs domaines de compétence. La planification, le déploiement, la mise en œuvre et le suivi des missions exigent des connaissances et compétences vastes et pointues, notamment dans les domaines des affaires politiques, des affaires civiles, de la logistique, des transports et de l'aviation, de la réforme judiciaire, de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que de la gestion de l'information et des ressources humaines. Tous les services et sections compétents des deux départements comptent un coordonnateur pour les questions de formation qui est chargé de coordonner et gérer la formation dans leur domaine de spécialisation. De nombreux établissements de formation au maintien de la paix aident l'Organisation des Nations Unies à dispenser une formation continue spécialisée au personnel. Ainsi, le Département des opérations de maintien de la paix envoie régulièrement des spécialistes des questions politiques à des stages sur la gestion des conflits qui sont organisés dans un centre externe de formation au maintien de la paix. Un cours de perfectionnement des cadres à l'intention du personnel judiciaire et pénitentiaire a été mis au point en étroite collaboration avec un établissement de formation externe.

12. Les ressources disponibles pour élaborer des programmes de formation et les mettre en œuvre dans ces secteurs fonctionnels et techniques du maintien de la paix et dans tous les autres sont toutefois extrêmement limitées. Le Département des opérations de maintien de la paix continuera à recourir à des fonds extrabudgétaires pour compléter les ressources approuvées par l'Assemblée générale au titre de la formation.

C. Missions des Nations Unies

13. Les missions des Nations Unies sont chargées d'assurer une formation initiale adaptée à chaque mission et la formation continue de toutes les catégories de personnels de maintien de la paix sur le terrain. Toutes les missions se sont dotées d'un coordonnateur chargé des questions de formation ou d'un centre intégré de formation. Le type et la fréquence de la formation dépendent des besoins de la mission et des ressources disponibles, qui varient d'une mission à l'autre. La formation initiale aborde notamment des aspects propres à la mission liés à des questions transversales telles que l'égalité des femmes, le VIH/sida et la conduite et la discipline, et comporte des exposés sur les différentes sections et responsabilités de la mission. Les stages de formation continue conduits sur le terrain ont notamment porté sur l'apprentissage de langues, la sécurité, ainsi que la conduite et la discipline, une place particulière étant faite à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels.

D. États Membres et partenaires

14. La formation des personnels militaires et de police aux opérations de maintien de la paix relève de la responsabilité des États Membres. Pour les aider, l'ONU a arrêté des principes directeurs et des normes de résultats et leur a fourni des descriptifs de formation. Certains États Membres recourent à diverses modalités d'exécution pour compléter les ressources nationales, notamment en faisant appel à des centres régionaux et internationaux de formation au maintien de la paix et en adoptant des arrangements bilatéraux avec des bailleurs de fonds et d'autres partenaires.

15. Les partenaires de l'ONU ont un rôle de taille à jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre de la formation au maintien de la paix, puisqu'ils permettent à l'Organisation de s'appuyer sur d'importantes ressources et compétences spécialisées dans de nombreux domaines fonctionnels pour dispenser une formation aux personnels militaires, civils et de police. Ainsi, des spécialistes de la formation envoyés par les États Membres ont aidé le Département des opérations de maintien de la paix à mettre au point des modules de formation normalisés. Des centres de formation au maintien de la paix ont accepté que la formation continue du personnel civil de maintien de la paix des Nations Unies soit assurée dans leurs locaux. En outre, des spécialistes de la question venant d'organismes à but non lucratif ont directement dispensé une formation au personnel d'États Membres affecté à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

IV. Formation au maintien de la paix : progrès accomplis et faits nouveaux

A. Fourniture d'un appui aux États Membres en matière de formation

16. Les principaux éléments de la stratégie d'appui à la formation au maintien de la paix du Département des opérations de maintien de la paix sont encadrés par le Service intégré de formation.

17. Les normes applicables à la formation au maintien de la paix préalable au déploiement sont entièrement révisées et mises à jour et de nouveaux matériels didactiques sont actuellement en cours d'élaboration. En 2009, ces matériels seront mis à la disposition de tous les États Membres et des établissements de formation au maintien de la paix sur un site Internet. Ils comporteront notamment : a) des indications concernant les besoins spécifiques de formation avant le déploiement pour les différentes catégories de personnel; b) des modules intégrés de formation de base et des modules de formation spécialisée; c) des compléments de formation – scénarios, études de cas, vidéos et conseils; d) des informations non opérationnelles propres aux différentes missions. Des conseils de formation concernant des questions de nature opérationnelle propres aux missions seront également donnés aux États Membres et aux établissements de formation concernés selon les besoins. Au cours de l'année écoulée, avec l'aide et la participation d'un certain nombre d'États Membres, de bailleurs de fonds et d'établissements de formation au maintien de la paix, le Département des opérations de maintien de la paix a mis au point 12 modules de formation spécialisée à l'intention de la Police des Nations Unies. Après la diffusion et l'essai de versions préliminaires, les modules définitifs ont été communiqués à tous les États Membres. Le Département des opérations de maintien de la paix révisé aussi actuellement des modules de formation spécialisée destinés aux officiers d'état-major et observateurs militaires. Une fois actualisés et mis au point, tous les modules de formation normalisés seront disponibles dans les deux langues de travail de l'ONU. Des compléments de formation seront diffusés en différentes langues, selon la provenance du matériel utilisé.

18. Le cas échéant, l'appui à la formation fourni aux États Membres et aux établissements de formation au maintien de la paix comportera une assistance *in situ* par des équipes de formateurs au maintien de la paix et de spécialistes de la question détachées par l'ONU. Ces équipes seront opérationnelles en 2009 et fourniront une assistance sur site à court terme pour mettre au point des programmes, proposer une méthodologie et recenser les lacunes de la formation. Pour que les États Membres et les centres de formation au maintien de la paix puissent mieux tirer parti des supports de formation récemment mis au point par l'ONU, le Service intégré de formation prévoit également un certain nombre d'activités de formation destinées aux formateurs. Les procédures et critères de validation des cours de formation au maintien de la paix dispensés par des États Membres conformément aux normes de l'ONU ont été révisés. Le Service intégré de formation reprendra donc son activité de validation des formations lorsque la nouvelle version des modules de formation normalisés aura été publiée.

19. Des progrès considérables ont été effectués dans la mise au point de mécanismes d'échange d'informations avec les États Membres. La majorité des

directives, du matériel et d'autres informations concernant la formation des personnels militaires et de police avant leur déploiement sera mise à la disposition des États Membres et des établissements de formation au maintien de la paix sur un site Internet d'ici au début de 2009. Dès lors, les États Membres et les établissements de formation au maintien de la paix pourront participer à un réseau de mise en commun des pratiques en ligne qui facilitera la diffusion des connaissances et des pratiques optimales concernant la formation au maintien de la paix préalable au déploiement du personnel des Nations Unies. Ce réseau de praticiens constituera un espace interactif dont les membres pourront échanger des informations et rechercher des solutions à des problèmes précis concernant la formation au maintien de la paix. Pour aider les établissements de formation au maintien de la paix à renforcer leurs programmes de formation, le Département des opérations de maintien de la paix facilitera, le cas échéant, la constitution de partenariats pour la formation ainsi que les échanges entre les États Membres et les établissements de formation au maintien de la paix. Grâce à ces partenariats, la plupart des personnels de police des Nations Unies ont pu suivre les 12 projets de module qui leur étaient destinés avant d'être déployés au sein de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour en 2008.

B. Fourniture d'un appui à la formation à l'Union africaine

20. Conformément aux directives de l'Assemblée générale et aux accords officiels conclus avec les organisations régionales, le Département des opérations de maintien de la paix fournit à ces dernières un appui à la formation. En application de la résolution 60/1 de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci a adhéré à la mise au point et l'application du plan décennal de renforcement des capacités, le Département collabore à la mise au point et à l'exécution d'un plan de formation de la Force africaine en attente. En 2007 et 2008, avec l'appui financier de donateurs bilatéraux, il a participé à l'organisation de quatre stages de formation à l'intention des hauts responsables des missions de l'Union africaine. Il a également contribué et participé activement à diverses activités de formation de la Force africaine en attente à l'échelle du continent ou au niveau régional, en fournissant notamment un appui à l'élaboration des politiques, à la définition des conditions de formation, à la mise au point du matériel de formation et à la conduite des cours.

C. Formation du personnel civil avant son déploiement

21. En 2007, tous les membres du personnel civil recrutés au niveau international doivent obligatoirement suivre une formation avant de pouvoir être déployés dans des missions de maintien de la paix. Le programme de formation préalable au déploiement organisé par le Département des opérations de maintien de la paix à Brindisi a donc accueilli beaucoup plus de participants – une centaine par mois – au cours de l'année écoulée. Par souci de cohérence, ce programme a été harmonisé avec les normes révisées applicables à la formation des personnels de maintien de la paix avant leur déploiement. Diverses méthodes de formation ont été employées : apprentissage classique en classe, exercices de simulation et apprentissage assisté par ordinateur. Destiné aux nouveaux membres du personnel civil affectés à n'importe laquelle des missions de maintien de la paix des Nations Unies, ce programme couvre des thèmes généraux liés au maintien de la paix. Pour compléter

les cours de formation générale préalable au déploiement, le Service met actuellement au point divers dossiers d'information afin de fournir des renseignements détaillés aux membres du personnel avant leur entrée en fonctions. Pour les préparer à s'acquitter de leurs responsabilités sur le terrain, il leur est ensuite dispensé une formation initiale concernant spécifiquement la mission à laquelle ils ont été affectés peu après leur arrivée sur place.

D. Fourniture d'un appui à la formation aux missions

22. Les missions des Nations Unies dispensent une formation initiale spécifique approfondie ainsi qu'un enseignement théorique et pratique aux membres du personnel de maintien de la paix sur le terrain. L'exploitation de moyens technologiques a permis d'améliorer la diffusion de l'information auprès des missions. À l'heure actuelle, toutes les missions de maintien de la paix ont accès aux directives, qui sont publiées sur le site intranet du Département des opérations de maintien de la paix; en 2009, des documents seront également mis en ligne sur le site de formation du Département sur l'Internet. En outre, les formateurs des missions ont été invités à participer à un réseau en ligne qui réunit les formateurs et responsables de la formation au maintien de la paix de l'ONU. Ce réseau facilitera la communication d'informations entre les missions et le Siège, réduira les délais de transmission entre les participants et leur permettra de rechercher des solutions à des problèmes de formation spécifiques et de faire part de leurs observations et de leurs commentaires à propos de questions liées à la formation au maintien de la paix. Le Service intégré de formation appuie actuellement l'organisation de programmes de formation initiale types dans toutes les missions qui complètent la formation préalable au déploiement dispensée conformément aux nouvelles normes. Les formateurs des missions communiquent à d'autres missions le support de formation initiale qu'ils utilisent en anglais ou français. En outre, le Service s'emploie à faciliter l'accès des missions aux cours de formation organisés par le Bureau de la gestion des ressources humaines à l'intention des cadres et des hauts responsables; le programme lancé à cette fin en 2009 visera essentiellement à en assurer la viabilité en dispensant une formation aux formateurs des missions.

23. Le Service intégré de formation a lancé un dispositif expérimental de gestion de la formation en ligne. Ce dispositif, qui devrait permettre de mieux administrer les activités de formation au maintien de la paix, ainsi que les admissions et les ressources, gèrera les registres de formation. Il centralise l'information relative à la formation au maintien de la paix tant sur le terrain qu'au Siège pour améliorer l'efficacité et l'efficience de la formation de l'ensemble du personnel affecté au maintien de la paix. Mis à la disposition de toutes les missions de maintien de la paix et du Siège, il facilitera la diffusion des calendriers de formation et la coopération régionale autour des aspects transversaux de la formation.

E. Formation initiale au Siège

24. Environ trois sessions par an sont organisées au Siège pour dispenser une formation initiale au maintien de la paix aux nouveaux membres du personnel du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. En 2008, le Service intégré de formation a organisé trois sessions de formation initiale auxquelles ont participé 115 membres du personnel (72 civils,

29 militaires et 14 agents de la police). Un programme d'initiation en ligne est actuellement mis au point pour que les fonctionnaires puissent se mettre au courant dans les semaines qui suivent leur entrée en fonctions; il devrait être disponible en 2009.

F. Formation des hauts responsables et des cadres

25. La difficulté de mettre au point une formation à l'intention de hauts responsables consiste à permettre à ces derniers d'acquérir les connaissances et outils essentiels pour prendre des décisions dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les cours doivent en outre être accessibles et utiles à tous les participants, indépendamment de la grande diversité de leurs parcours et de leurs niveaux ainsi que de l'hétérogénéité de leurs connaissances antérieures à propos du système des Nations Unies et du maintien de la paix en particulier.

26. Les principaux programmes de formation de hauts responsables sont le Programme de préparation des hauts responsables avant leur entrée en fonction et le stage destiné aux hauts responsables des missions. Ils sont constamment revus et modifiés pour répondre aux besoins des hauts responsables en tenant compte des évaluations effectuées en fin de stage, des enseignements tirés de l'expérience ainsi que des nouvelles politiques et orientations. Le Programme de préparation des hauts responsables avant leur entrée en fonction est un stage de cinq jours qui vise à permettre aux hauts responsables des missions récemment nommés d'étudier les difficultés complexes que pose l'encadrement d'opérations de maintien de la paix modernes de caractère multidimensionnel, notamment les questions liées à la planification stratégique, à l'intégration et à l'appui aux missions. Le stage destiné aux hauts responsables des missions dure 10 jours. Organisé en collaboration avec un État Membre, il vise à préparer les futurs hauts responsables et les responsables déjà en poste aux fonctions et responsabilités liées à l'encadrement des missions. On y apprend comment planifier, préparer, gérer et diriger des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il a également pour objectif essentiel d'aider les autorités des États Membres à mieux comprendre les aspects multidimensionnels des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Deux sessions de préparation des hauts responsables avant leur entrée en fonctions et de formation de hauts responsables des missions ont été organisées en 2008.

27. Afin de régler les principales difficultés posées par la formation au niveau intersectoriel et de remédier au manque de compétences mis en évidence lors de l'évaluation des besoins, des mesures sont actuellement prises pour améliorer encore la teneur de ces programmes et les rendre plus accessibles. Pour le personnel du Siège, les stages seront en anglais; pour le personnel des missions, ils seront en anglais ou français, selon les possibilités et les besoins.

G. Formation continue fonctionnelle et technique

28. La formation continue dans des domaines fonctionnels ou techniques précis relève de services et unités spécialisées au Siège de l'ONU et sur le terrain. Les ressources disponibles ne permettent pas de remédier à certaines lacunes essentielles dans la formation de base au maintien de la paix. Aussi, le Département des opérations de maintien de la paix recense-t-il actuellement les contributions volontaires jusqu'en 2011 afin d'aider les différents services à répondre aux besoins.

Des personnes sont actuellement recrutées ou ont été recrutées pour être affectées, à titre temporaire, au Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, au Bureau des opérations, à la Section des meilleures pratiques, à la Division du soutien logistique et à la Division du personnel afin de coordonner et mettre au point des formations spécialisées répondant aux priorités définies par l'Organisation. Si des ressources adéquates sont réunies, les programmes de formation de base les plus essentiels devraient pouvoir être mis en place au cours des trois prochaines années.

29. Une formation est dispensée dans un certain nombre de domaines thématiques et fonctionnels dans lesquels des supports ont déjà été élaborés, à savoir :

a) Dans les missions, des spécialistes et conseillers sur le VIH/sida sensibilisent le personnel, donnent des cours sur la prévention du VIH/sida dans le contexte spécifique de la mission concernée, forment des conseillers sur le VIH/sida et facilitent l'éducation par les pairs;

b) Un séminaire de formation est organisé chaque année à l'intention de spécialistes des questions pénitentiaires envoyés par les missions;

c) Le Département des opérations de maintien de la paix met actuellement au point une stratégie globale de sensibilisation aux problèmes liés à la situation des femmes qui prévoit un renforcement des capacités du personnel de maintien de la paix en ce qui concerne les questions de la prise en compte systématique de ces problèmes et l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité;

d) Avec le soutien de donateurs, le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix met actuellement au point :

i) Un programme de formation pour les spécialistes des affaires judiciaires;

ii) Un cours sur la planification du maintien de la paix à l'intention des personnels de police des Nations Unies;

e) Le Service de la lutte antimines des Nations Unies procède chaque année à un exercice d'intervention rapide, qui sert notamment à former et évaluer le personnel. D'autres partenaires participent désormais à cet exercice, dont les avantages sur les plans de l'apprentissage et du perfectionnement sont largement reconnus;

f) Dans les missions, des conseillers pour la protection de l'enfance dispensent une formation aux membres du personnel chargés des questions de désarmement, démobilisation et réintégration. Ils assurent également une formation sur les questions liées à la justice pour mineurs à l'intention des agents de la police des Nations Unies. Un projet de révision et de normalisation des supports de formation sur la protection de l'enfance sera lancé en 2009.

30. En 2007 et 2008, pour remédier aux lacunes recensées, le Département des opérations de maintien de la paix a élaboré des supports de formation différenciés selon les tâches étudiées et a formé 100 personnes aux activités de base exécutées au Bureau des opérations, notamment à écrire des lettres et des rapports sur les opérations de maintien de la paix et à bien conduire des réunions de coordination. Au cours du quatrième trimestre de 2008, une session de travail d'équipe a été

organisée entre chefs des équipes opérationnelles intégrées pour résoudre les difficultés rencontrées depuis la constitution de ces équipes. Fin janvier 2009, au total, sept ateliers auront été conduits entre des équipes opérationnelles intégrées pour en promouvoir la cohérence et le bon fonctionnement et cinq pour améliorer la coordination entre ces équipes et les secteurs fonctionnels spécialisés.

31. Le Département des opérations de maintien de la paix collabore également avec un certain nombre d'établissements nationaux de formation au maintien de la paix, sous les auspices du Groupe de la formation intégrée pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration afin d'élaborer et diffuser des supports de formation et d'organiser des cours. Ces établissements de formation au maintien de la paix sont des partenaires précieux pour répondre aux besoins croissants en spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et le Département continuera à travailler avec eux pour mettre au point et organiser des cours fondés sur la politique et les meilleures pratiques de l'ONU dans cette discipline. Une formation préalable au déploiement est également dispensée aux spécialistes sur le terrain, en coordination avec le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et un cours de formation assistée par ordinateur devrait être prochainement mis au point pour l'ensemble du personnel travaillant dans ce domaine.

32. En 2008, avec le soutien des missions, le Département de l'appui aux missions a continué à mettre la dernière main à ses modules de formation pour le Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources. Ce programme est l'une des priorités du Département. Créé pour donner suite aux observations formulées dans des rapports d'audit concernant d'importantes lacunes de la direction des missions, il s'adresse aux hauts responsables et cadres intermédiaires. Il vise à assurer que le personnel parvienne à un niveau minimal de compétences dans diverses fonctions d'appui administratif; faciliter l'exercice des fonctions de direction et des responsabilités fiduciaires en mettant en avant l'obligation de rendre des comptes des décisions prises et définir une méthode systématique de perfectionnement des membres du personnel pour les promouvoir à des niveaux de responsabilité plus élevés. Il associe un apprentissage en ligne, des exercices écrits et des ateliers interactifs. En 2008 s'est achevée une phase pilote d'une année dans le cadre de laquelle ont été mis en place six modules d'apprentissage en ligne et organisé trois ateliers. Les modules d'apprentissage en ligne sont systématiquement actualisés pour tenir compte des enseignements tirés du projet pilote et des modifications apportées aux politiques et procédures de l'ONU.

33. Le Département de l'appui aux missions a organisé une série d'activités de formation à l'intention du personnel de l'ONU chargé des questions de conduite et de discipline. Ces activités sont l'occasion d'initier les nouvelles recrues aux normes en vigueur ainsi qu'aux directives et procédures actuelles en matière de conduite et de discipline, de rappeler ces dernières au personnel chevronné affecté au maintien de la paix et d'informer les uns et les autres de l'existence d'initiatives spécifiques, telles que la mise en place du Système de suivi des fautes professionnelles, un système sécurisé en ligne permettant de consigner les allégations de mauvaise conduite concernant des membres du personnel de maintien de la paix, de s'informer de la suite qui y est donnée et d'en rendre compte.

34. Le Département de l'appui aux missions continue d'organiser et de donner des cours de formation spécialisée en logistique ainsi que de conseiller les missions qui

dispensent elles-mêmes une formation en logistique, notamment en ce qui concerne la gestion de l'équipement et du matériel appartenant aux contingents. Un premier stage de formation organisé en juillet 2008 à leur intention a permis aux chefs de mission de maintien de la paix des centres mixtes des opérations logistiques et aux chefs des services intégrés d'appui d'évoquer les difficultés rencontrées et de mettre en commun les pratiques optimales. Un stage pilote de formation à la gestion des risques opérationnels a été organisé pour les membres du personnel du Siège chargé de la logistique en décembre 2008. Ce stage sera à terme organisé dans les missions pour y former le personnel chargé de la logistique sur le terrain.

H. Modules d'apprentissage en ligne destinés au personnel chargé de la gestion des ressources humaines

35. La gestion des ressources humaines dans les opérations de maintien de la paix comporte des risques financiers et des difficultés pour l'Organisation sur le plan administratif (notamment s'agissant de traiter d'avantages et prestations complexes, de veiller à l'équité des processus de sélection du personnel et de gérer les ressources humaines conformément aux prescriptions de l'Assemblée générale). Ces dernières années, le Département de la gestion a confié de nombreux domaines de la gestion des ressources humaines au Département des opérations de maintien de la paix ou au Département de l'appui aux missions qui les ont à leur tour confiés aux sections chargées du personnel dans les missions. Ces activités ont fait l'objet d'audits et d'examen, qui ont révélé la nécessité de renforcer les connaissances des spécialistes des ressources humaines sur le terrain.

36. Le Département de l'appui aux missions compte suivre un modèle mis au point par le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Université Cornell pour former et certifier les membres de son personnel chargé de la gestion des ressources humaines. Des spécialistes de la question envoyés par le Siège et les missions travailleront avec des spécialistes de la gestion des ressources humaines extérieurs à l'ONU pour mettre au point trois modules d'apprentissage en ligne, à savoir :

a) Un module de base sur la gestion des ressources humaines dans les missions des Nations Unies (qui portera essentiellement sur les structures des opérations de maintien de la paix des Nations Unies);

b) Un module sur le recrutement, la sélection et l'envoi de personnel dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies;

c) Un module sur l'administration des avantages et prestations dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

37. Grâce à ces modules de formation, qui devront obligatoirement être suivis par les membres du personnel chargé de la gestion des ressources humaines, les règles, politiques et procédures en la matière seront mieux appliquées et plus homogènes.

I. Constitution d'un répertoire détaillé de stagiaires

38. Afin de remédier au grave manque de spécialistes qualifiés des ressources humaines dans les missions, un programme a été lancé en mai 2008 afin de

constituer un répertoire détaillé de stagiaires. Dans le cadre de cette initiative conjointe du Siège et des missions, des candidats externes recevront une formation intensive sur le terrain avant d'être répertoriés comme postulant à un emploi de spécialistes des ressources humaines. Dix spécialistes des ressources humaines ont ainsi été formés en 2008; ils ont d'abord suivi un stage d'apprentissage de trois mois au Siège puis trois mois de formation en cours d'emploi dans les sections du personnel civil des missions. Compte tenu du succès remporté par ce programme expérimental, il est prévu d'en lancer un second en 2009.

V. Bilan des capacités de formation au maintien de la paix

A. Formation en mission

39. À la lumière de l'examen en cours des capacités de formation des missions, il semblerait nécessaire de procéder à une normalisation afin que ces dernières puissent maintenir les compétences de leur personnel à niveau et que l'Organisation puisse conserver des cadres du maintien de la paix et subvenir à leurs besoins. L'adoption d'une méthode normalisée pour déterminer les besoins des missions en formation qui sont soumis pour examen à l'Assemblée générale permettrait d'assurer une formation homogène dans toutes les missions. Cette méthode pourrait se fonder sur des paramètres précis tels que les dépenses de personnel ou une durée déterminée de formation par fonctionnaire. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont donc décidé de revoir les besoins de formation de toutes les missions de maintien de la paix afin de les normaliser, compte tenu des composantes exclusivement chargées de l'appui à la formation hors Siège.

B. Formation au Siège

40. La principale ressource de formation que partage les deux départements est le Service intégré de gestion, qui compte 34 fonctionnaires, dont 12 militaires et 3 policiers en détachement. Pour le moment, 24 de ces fonctionnaires sont au Siège de l'ONU à New York et 10 à la Base de soutien logistique de Brindisi (Italie). Les 10 fonctionnaires qui se trouvent à Brindisi constituent une unité hébergée dans les locaux de la base; ils relèvent directement du Chef du Service intégré de formation de New York et n'ont pas à rendre officiellement compte de leurs activités à la Base.

41. Peu après la création du Service intégré de formation en novembre 2005, il a été proposé à l'Assemblée générale, dans le rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/60/696), d'approuver le redéploiement à la Base d'une équipe de formateurs composée de militaires en détachement et de civils. À l'époque, les principales activités du Service consistaient à conduire des cours dans les missions et les États Membres. Cette proposition visait donc à tirer parti des moyens de formation existant à la Base de soutien logistique et de sa proximité avec les missions déployées en Afrique et en Europe. Il devait ainsi être possible de réaliser des gains de productivité, notamment de réduire les frais de voyage et de consacrer davantage de temps à la formation, en particulier avant le déploiement.

42. Les priorités et activités du Service intégré de formation ayant été redéfinies pour répondre aux besoins de la stratégie de formation au maintien de la paix, cette formule s'est avérée moins efficace que prévu. Compte tenu de la réorientation du Service, il serait beaucoup plus utile de renvoyer les militaires et agents de la police en détachement ainsi que le poste du deuxième plus haut responsable du Service (1 P-5) à New York. À cet égard, une proposition visant à retransférer cinq postes d'administrateur de l'équipe de formateurs de Brindisi au Siège à New York a été formulée dans le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour 2009/10 soumis à l'Assemblée générale pour examen et approbation.

C. Formation obligatoire

43. Jusqu'à l'exercice 2008/09, l'ONU disposait de capacités limitées pour faire suivre des cours obligatoires aux membres du personnel dont les postes étaient financés par le budget du compte d'appui car les ressources ordinaires du Bureau de la gestion des ressources humaines n'étaient pas suffisantes pour couvrir la totalité des coûts des cours supplémentaires requis. Pour l'exercice en cours, un financement par le compte d'appui a été approuvé par l'Assemblée générale afin de résoudre en partie ce problème. Le personnel du Siège a très bien accueilli la mise en place de ces cours. Cependant, les crédits actuellement disponibles demeurent insuffisants pour répondre aux besoins. En conséquence, dans le cadre du projet de budget du compte d'appui pour l'exercice 2009/10, une demande de crédits supplémentaires sera soumise pour examen à l'Assemblée générale afin d'assurer ces cours et de combler les principales lacunes recensées par l'évaluation des besoins de formation, s'agissant notamment des cours obligatoires de sensibilisation à l'éthique et à l'intégrité et des cours de formation requis concernant le perfectionnement des cadres, le renforcement des capacités de gestion, le suivi du comportement professionnel et les compétences en matière de supervision.

VI. Mise en œuvre de la formation

44. Le choix du lieu, du moment et de la fréquence de la formation dépend d'un certain nombre de paramètres, dont : le nombre de membres du personnel qui demandent à suivre la formation; leur emplacement géographique; la durée des cours; les disponibilités des agents administratifs, techniciens et animateurs spécialistes de la question; le matériel technique nécessaire à l'activité – outils pédagogiques, ordinateurs, véhicules, etc. –; l'adéquation du lieu pour organiser une formation efficace et la disponibilité de locaux particuliers – salles de repos, disposition particulière des sièges, services d'interprétation –; les frais de voyage, frais administratifs et frais d'organisation afférents aux moyens à mobiliser pour réunir les stagiaires, les animateurs et les administrateurs. D'autres paramètres concernent la fréquence des cours, lesquels doivent s'inscrire dans la durée et être reproductibles et normalisés, comme le cours de formation suivi par le personnel civil avant son déploiement. Il est important de noter qu'il faut aussi trouver un équilibre entre les besoins de formation et les besoins opérationnels. Il est également tenu compte de la continuité des opérations pour évaluer les différentes formules possibles.

45. La décision d'organiser des cours dans un lieu ou un autre est prise au cas par cas, compte tenu des variables décrites au paragraphe 44. Il n'existe pas de formule unique pour répondre aux besoins en formation au maintien de la paix. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions s'emploient à normaliser la formation dans les cas de figure et les lieux où cela est possible. Cependant, en ce qui concerne les lieux d'enseignement, aucun critère unique ne peut couvrir toutes les activités de formation, car la nature de chaque activité et du public visé est très variable dans l'ensemble des domaines thématiques de la formation au maintien de la paix. La solution la plus efficace et la moins coûteuse est retenue, compte tenu de la diversité des partenaires qui collaborent aux cours et des lieux de formation disponibles à ce moment-là.

A. Formation à la Base de soutien logistique de Brindisi (Italie)

46. La Base de soutien logistique de Brindisi est essentiellement une unité logistique équipée pour accueillir des activités de formation. Cette unité ne joue aucun rôle dans la définition des politiques et des orientations de la formation; elle sert uniquement à accueillir des activités de formation. Elle n'intervient donc pas dans l'élaboration de la formation au maintien de la paix, qui relève du Service intégré de formation. Sa principale fonction en matière de formation au maintien de la paix consiste à mettre des locaux et des ressources à disposition pour organiser la formation du personnel civil avant son déploiement.

47. Les locaux de la Base de soutien, qui se prêtent tout à fait à des activités de formation, peuvent être mis à profit, quand ils sont disponibles, par des bureaux ou des missions des Nations Unies qui souhaitent y mettre en œuvre de telles activités. Des stages de formation spécialisée sont régulièrement organisés à la Base. Celle-ci a ainsi accueilli des cours et des séminaires sur les communications et l'informatique ou les transports terrestres, à l'intention de conseillers sur le terrain pour l'égalité des sexes, ou encore sur la réforme du secteur de la sécurité et le matériel appartenant aux contingents. Le Service intégré de formation assure la formation préalable au déploiement du personnel civil et conduit d'autres ateliers à la Base, qui forme également son propre personnel dans ses locaux.

B. Formation dans les structures régionales des Nations Unies

48. L'organisation d'une formation dans des structures régionales n'est envisagée que si des arguments solides le justifient. Cela dépend du nombre de personnes souhaitant suivre la formation, de la distance existant entre la structure régionale et les stagiaires, formateurs et spécialistes de la question, de la durée et du coût du voyage, ainsi que de la disponibilité des moyens de formation et des services d'appui. Il est donc préférable que les centres régionaux de formation se trouvent à une plaque tournante pour les transports qui dispose de services médicaux, administratifs et logistiques adéquats.

49. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions conduisent un certain nombre de stages de formation au maintien de la paix dans les locaux régionaux des Nations Unies, comme celui qui a été organisé à Entebbe (Ouganda) sur la gestion du matériel et auquel ont participé des représentants de 22 missions. En outre, une formation sur les systèmes

d'information géographique a été conduite à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour répondre aux besoins des missions de la région. Le Département des opérations de maintien de la paix examine actuellement s'il ne serait pas plus rentable et efficace de mettre en œuvre le programme de formation préalable au déploiement de personnel civil dans d'autres lieux que Brindisi, à partir desquels les stagiaires pourraient, le cas échéant, se rendre plus facilement dans leur mission à la fin du stage. Toutefois, les effectifs actuels excluent que ce stage puisse être organisé dans plusieurs endroits.

C. Formation dans des structures extérieures au système des Nations Unies

50. Pour répondre à la forte demande en formation, lorsque cela est possible, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions font équipe avec des établissements de formation au maintien de la paix n'appartenant pas au système des Nations Unies qui acceptent de fournir les ressources et les moyens nécessaires. Ces accords de partenariat devraient profiter aux uns comme aux autres en leur permettant d'étoffer et d'améliorer la formation dispensée aux membres des forces de maintien de la paix, d'en accroître l'efficacité, de toucher le public le plus large possible et d'échanger supports, techniques et méthodes de formation. Ainsi, en 2008, le Département des opérations de maintien de la paix a organisé un stage dans des centres régionaux pour y former des agents de la police, ainsi que des spécialistes des questions pénitentiaires et des problèmes liés à la situation des femmes envoyés par les missions. Des membres du personnel de maintien de la paix ont également suivi une formation dans des établissements extérieurs au système des Nations Unies dans des domaines tels que la lutte antimines et le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Pouvoir continuer à proposer ces formations suppose que ces établissements puissent collaborer avec l'ONU; les États Membres sont donc encouragés à continuer de leur prêter appui.

D. Méthodes de formation

51. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions emploient diverses méthodes de formation – apprentissage classique en classe, apprentissage en ligne, apprentissage mixte, exercices de simulation par vidéoconférence et exercices pratiques, selon les besoins. Le choix des méthodes dépend de la qualité de la formation, de la capacité des participants à en assimiler le contenu, ainsi que des retombées que la formation peut avoir sur les connaissances et les comportements. Il est également tenu compte des largeurs de bande limitées et des difficultés d'approvisionnement électrique existant dans les différents pays et missions, ainsi que de la façon dont les participants maîtrisent les outils informatiques.

VII. Conclusion

52. **Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions sont conscients de l'importance que revêt la formation pour professionnaliser le personnel de maintien de la paix et lui permettre ainsi**

de mieux relever les défis actuels du maintien de la paix. Le maintien de la paix par les Nations Unies étant une action continue de longue haleine, la mise en œuvre d'une formation efficace constitue un élément clef des réformes des ressources humaines de l'ONU qui doit s'inscrire dans l'organisation des carrières et la constitution d'un corps de professionnels du maintien de la paix. L'ONU a beaucoup progressé dans la mise au point de la formation au maintien de la paix et l'exécution de sa nouvelle stratégie de formation. La formation préalable au déploiement, la formation initiale et la formation continue ne cessent de s'améliorer et devraient marquer des progrès supplémentaires dans les mois qui viennent. Malgré les importantes avancées enregistrées, l'ONU doit se montrer réaliste dans ses attentes. La nouvelle stratégie de formation au maintien de la paix définit des objectifs et des mécanismes clairs pour répondre efficacement aux besoins de formation prioritaires, mais les ressources limitées disponibles ne permettent pas de répondre à tous les besoins. Les États Membres et leurs partenaires de formation sont donc encouragés à continuer d'appuyer les actions des deux départements. Les succès remportés devraient être mesurés à l'aune de la capacité de l'Organisation à répondre efficacement aux besoins de formation prioritaires et aux retombées de la formation sur la capacité du personnel à relever les défis actuels du maintien de la paix.

VIII. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

53. L'Assemblée générale est priée de prendre note du présent rapport.
